



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## femmes enceintes

Question écrite n° 114975

### Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les accompagnatrices de naissance appelées « doulas ». Si les membres de ce qui semble vouloir s'affirmer aujourd'hui comme une nouvelle profession non médicale, spécialisée dans le domaine de la périnatalité, se défendent d'empiéter sur les compétences des sages-femmes, ces dernières n'en expriment pas moins des craintes quant aux dérives possibles d'une activité que rien ne régleme actuellement et aux conséquences qui peuvent en résulter pour la santé des futures mères et de leurs enfants. Aussi, devant la multiplication des recours à ces « doulas » par les futures mères, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement, d'une part, mais aussi d'obtenir communication du résultat des observations sur ce phénomène par les services chargés de la santé publique et de la protection maternelle et des mesures qui auraient pu être étudiées pour encadrer et contrôler le développement de cette activité, d'autre part.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 114975

**Rubrique :** Femmes

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 janvier 2007, page 54